

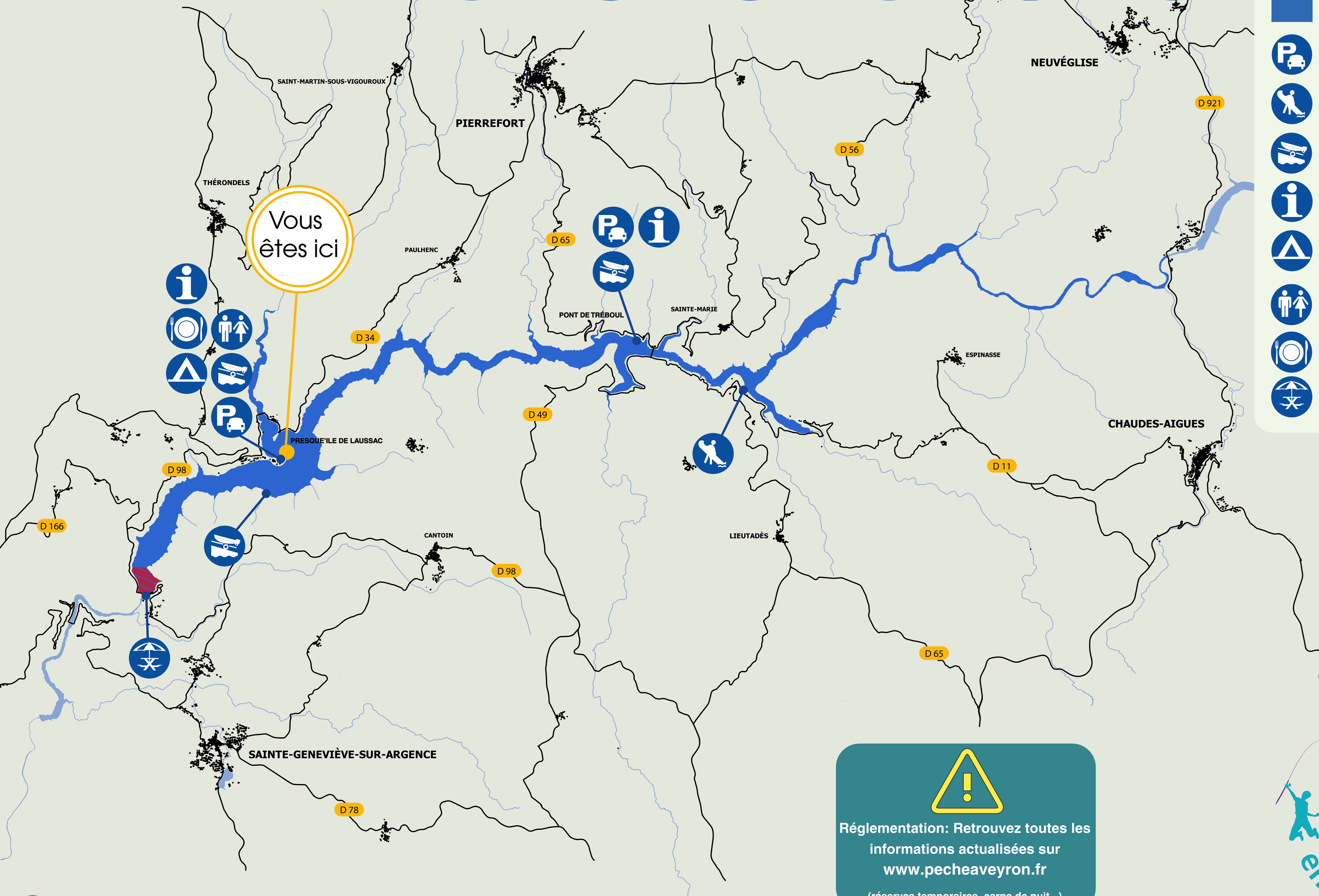
Bienvenue

Communes de Brommat, Cantoin, Thérondeils, Argences-en-Aubrac, Lieutadès, Espinasse, Sainte-Marie, Paulhenc

Lac du Barrage de Sarrans



- Pêche 2^e catégorie
- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- 4 CANNES PAR PÊCHEUR AUTORISÉES
- Pêche de nuit autorisée pour la carpe
- NAVIGATION AUTORISÉE
- Superficie 1100 Ha
- Respectons la nature



- Zone de navigation interdite
- N° de route
- Parcours
- Parking
- Mise à l'eau Embarcations légères seulement
- Mise à l'eau Toutes embarcations
- Panneau d'information
- Camping
- WC
- Restaurant
- Table de pique-nique

Réglementation: Retrouvez toutes les informations actualisées sur www.pecheaveyron.fr
(réserves temporaires, carpe de nuit...)



Espèces présentes



Espèces indésirables : ne pas les remettre à l'eau en cas de capture
Ecrevisse Américaine et Ecrevisse du Pacifique

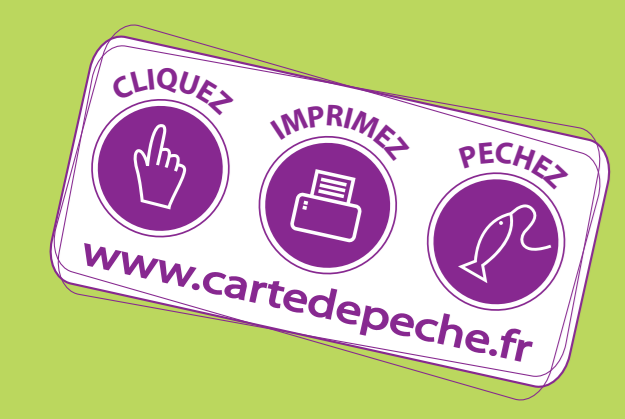


Chers pêcheurs,

Le lac du barrage de Sarrans offre un cadre remarquable et sauvage où vous pouvez pratiquer la pêche en bateau du bord ou en float tube à la recherche des nombreuses espèces qui peuplent le lac

Ce site abrite d'autres espèces sauvages

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une AAPPMA*
Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office de tourisme ou sur www.cartedepeche.fr



*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Pour toute information pratique sur la pêche dans le département (réglementation, animations, cartes de pêche...):
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 Rodez /05.65.68.41.52
www.pecheaveyron.fr



Profitez des hébergements labellisés pêche pendant votre séjour en Aveyron.
Renseignez-vous auprès de la fédération ou sur le site www.pechevalleedulot.com

Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site de l'Agence de Développement Tourisme de l'Aveyron
www.tourisme-aveyron.com